

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Délibération N° 290-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 22

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Mickaël SCHNEIDER

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Didier REAULT

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

Pouvoirs :

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée d'Evenos, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier ;

Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Roger ANOT, Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Monsieur Jean-François RICHON, Direction Patrimoine Naturel & Paysage, Métropole AMP ;
Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose :

Le Président propose d'engager le débat d'orientation budgétaire afin de pouvoir voter le budget au prochain comité syndical. Il présente les éléments budgétaires en s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire (en pièce jointe) pour présenter les propositions de budget pour 2021.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu et après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité le rapport.

- Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021.
- Le rapport d'orientation budgétaire 2021

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel Gros'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads 'Syndicat mixte régional de la Sainte-Baume' at the top and 'syndicat mixte' at the bottom. The center of the stamp contains a stylized map of the region.

Le Président
Michel GROS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Éléments de cadrage

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Objectif de ce débat

Proposer les orientations du Parc en termes de programme d'actions 2021 pour la mise en œuvre de la Charte, du programme d'investissement et des orientations générales du budget structurel.

Contenu

1. Contexte

Au niveau régional

- Après des réductions importantes des financements régionaux en 2016 et 2017, les orientations de la Région sont désormais stabilisées, notamment au travers de la feuille de route des PNR et le Plan climat COP d'avance.
- La Région Sud maintient son soutien au Parc dans sa politique PNR et intensifie ses autres politiques sectorielles avec une augmentation de sa contribution à la garde régionale forestière ou encore au contrat de filière écotourisme.

Au niveau du PNR, après une année de transition avec les élections municipales et le nécessaire accompagnement des nouveaux élus dans l'appropriation du Parc, 2021 sera une année d'évaluation à 3 ans et d'intensification des actions du Parc, tant en fonctionnement qu'en investissement.

2. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

2.1. Situation

Le Parc ne perçoit pas de fiscalité, ses recettes proviennent essentiellement :

- des participations statutaires de ses membres (Région, Départements, EPCI, communes adhérentes)
- de financements sur le programme d'actions (Europe, Etat, Région, Départements, autres), ou d'autres dispositifs particuliers tels que la dotation annuelle de l'Etat et le contrat de développement métropolitain.

Le compte de gestion n'est toujours pas arrêté mais le compte administratif laisse entrevoir un excédent de fonctionnement et un léger déficit en investissement.

2.2 Orientations budgétaires

2.2.1. Section de fonctionnement

Dépenses

Dépenses	BP2020			BP2021		
	BP 2020	Part en %	Croissance en %	BP 2021	Part en %	Croissance en %
Charges à caractère général	177 450	0,24	-	182 450	0,20	2,82
Reports actions N-1 en Ch 11	28 000			160 694		
Reports actions N-1 en Etudes	315 937			172 871		
Ss total actions N-1	343 937			333 565		
Actions N en Ch 11	186 000			281 080		
Actions N en Etudes	46 500			121 585		
Ss total actions N	232 500			402 665		
Total actions dont études	576 437	0,76	17,90	736 230	0,80	27,72
Charges à caractère général	753 887	0,40	13,13	918 680	0,43	21,86
Total des charges de personnel	1 025 000	0,55	19,19	1 135 000	0,53	10,73
Dotations amortissements	50 000			50 000,00		
Indemnités Elus	43 000	0,05		43 000,00	0,04	
Total Dépenses fonctionnement	1 871 887	0,92	15,59	2 146 680	0,82	14,68
Investissements actions N-1	49 782			133 756		
Investissements actions N	115 000			293 981		
Autres investissements N				40 000		
Total Dépenses investissement	164 782	0,08	19,21	467 737	0,18	183,85
Budget total	2 036 669		15,88	2 614 417		28,37

Les charges de fonctionnement en 2021 sont en légère hausse par rapport à 2020 et représenteront toutefois que 20% des charges à caractère général contre 24% en 2020 ce qui est dû à la hausse du montant prévisionnel des actions et études de plus de 27% en 2021. Les actions et études sont en effet en hausse par rapport à 2020 passant de 576 437€ à 736 230€.

Les charges de personnel sont également en hausse de 10% en raison de l'embauche d'un.e chargé.e de mission eau, d'une augmentation du nombre de gardes régionaux forestiers et du remplacement d'un agent en mi-temps thérapeutique. Le montant de la masse salariale passe

donc de 1 025 000 à 1 135 000€, sachant que près de 40% de cette subventions spécifiques.

Le montant total prévisionnel des dépenses de fonctionnement est en hausse de 15% par rapport à 2020.

Recettes :

Recettes	BP2020			BP2021		
	BP 2020	Part en %	Croissance en %	BP 2021	Part en %	Croissance en %
Cotisations statutaires						
Communes	126 500			126 500		
Agglomération Provence Verte	40 000			40 000		
Agglomération Sud Sainte-Baume	40 000			40 000		
Vallée du Gapeau	10 000			10 000		
Département des Bouches du Rhône	250 000			250 000		
Département du Var	105 000			105 000		
Région PACA	450 000			450 000		
Total Cotisations statutaires	1 021 500	59	0	1 021 500	46	0
Solde Subvention à recevoir N-1	436 967			797 500		
Subventions à recevoir N	267 435			425 358		
Subvention spécifiques	704 402	41	25,25	1 222 858	54	42,40
Total	1 725 902		11,49	2 244 358		30,04
Excédent fonctionnement	500 000			625 728		
Excedent investissements	80 000			- 1 008		
Total	2 305 902			2 869 078		
Capacité trésorerie/ fond roulement				254 661		

Les cotisations statutaires sont stables et représentent 46% des recettes de fonctionnement contre 59% en 2020. Les subventions spécifiques sont quant à elle en hausse de 54%.

Le compte administratif laisse par ailleurs entrevoir un excédent de plus de 600 000€.

Il est important de souligner que le syndicat mixte constitue depuis sa création en 2012 un fond de roulement afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour assumer ses engagements. En effet, on constate que :

- Les cotisations statutaires peuvent arriver sur le compte du Parc qu'en Juin voir au cours du 2° semestre
- L'Europe a un retard de paiement important sur Natura 2000 (2 ans de salaires non payés à ce jour en plus des actions)
- Il n'y a pas d'avance automatique sur les dossiers Européens et certains autres financeurs
- Le Paiement du solde des dossiers peut parfois aller jusqu'à 2 ans après l'exécution du projet

Par ailleurs, cela permettra de commencer à constituer une capacité d'investissement pour la future maison du Parc. Il est donc fondamental pour le Parc que d'avoir une capacité de

trésorerie et d'investissement substantielle.

Le Parc n'a pas de recettes propres à ce jour.

2.2.2. Section d'investissement

Dépenses :

Nature des dépenses d'investissements	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dépenses PNR (matériel, travaux...)		40 000	
Dépenses actions N-1		133 756	
Dépenses actions N		293 981	
Total dépenses d'investissement	176 248	467 737	165

Les dépenses prévisionnelles en 2021 sont en augmentation de 165 % principalement en raison de l'aménagement paysager des abords des locaux et les travaux de sécurisation et d'aménagement de la grotte et du site.

Recettes :

Nature des recettes d'investissements	BP 2020	BP 2021	Variation en %
Dotation aux amortissements	44 716	48 747	
Excédent exercice	22 477	- 1 008	
Subvention d'investissement	85 775	275 568	
FCTVA	23 279	9 489	
TOTAL recettes d'investissement	176 247	332 795	89
Excédent fonction. Capitalisé		134 942	
TOTAL recettes d'investissement	176 247	467 737	165

Le compte administratif provisoire laisse entrevoir un léger déficit de 1 000€ en investissement. Malgré une hausse des recettes prévisionnelles de 89%, et sous réserve de confirmation du compte de gestion, un virement de la section de fonctionnement sera nécessaire.

2.3. Orientations 2021

2.2.1. Orientations générales

- Accompagner les nouveaux élus dans l'appropriation du Parc
- Assurer la mise en œuvre des programmes d'aménagement et d'investissement confié au Parc
- Initier une réflexion sur la maison du Parc
- Réaliser l'évaluation à 3 ans de la mise en œuvre de la charte du Parc
- S'adapter au contexte de confinement
- Poursuivre l'ancrage du PNR dans le paysage institutionnel et territorial
- Mettre en œuvre les actions prioritaires de la charte du Parc et notamment celles

présentées dans le plan d'action 2021

- Continuer à développer la mutualisation au niveau du réseau agricole...)
- Renforcer le dispositif d'écogardes à l'année avec un binôme
- Stabiliser le conseil scientifique et continuer à accompagner le conseil de Parc

2.2.2. Orientations de l'action du Parc

Les orientations de l'action du Parc s'orientent principalement autour :

- **Des actions couvertes par l'ingénierie du PNR**
 - Suivre et accompagner la démarche de classement du site de la Montagne Sainte-Baume
 - Elaborer les Porters à connaissance lors de la révision et ou de l'élaboration des documents d'urbanisme
 - Emettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme et projets d'aménagements de commune pour protéger les paysages remarquables, les réservoirs de biodiversité et les paysages agricoles sensibles de toute urbanisation, et assurer une protection renforcée du foncier agricole dans les documents d'urbanisme
 - Communication des porters à connaissances concernant les enjeux de la protection des espaces naturels, agricoles et paysager
 - Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du parc et transmettre un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration et ou en révision (SCOT, PLU, PLUi)
 - Promotion de la destination (point d'accueil PNR)
 - ...
- **Des actions à financer sur cotisations sans subventions spécifiques**
 - Elaboration d'outils de communication (film, acquisition de photos, BD Forêts...)
 - Soutien au conseil de Parc (animatrice et budget de fonctionnement)
 - ...
- **Des actions nécessitant des demandes de subvention spécifiques**
 - **Engagées en 2020**
 - Manuel paysager et environnementale de la gestion forestière
 - Stratégie d'éducation et d'interprétation du PNR
 - Zonage de vulnérabilité et de protection des masses d'eau souterraines
 - Etude connexité des milieux naturel
 - Plan directeur Hostellerie
 - L'inventaires des dépôts sauvages et des actions de résorption et de lutte contre ces pratiques
 - ...
 - **Récurrentes d'année en année**
 - Animation Natura 2000
 - Les Rendez-vous du Parc
 - L'accueil des Lycéens
 - La mise en place de patrouille à l'année
 - Les actions de l'interparcs tourisme
 - ...

- **A lancer en 2021**

- Etude aménagement Belvédère Col (stationnements, pontons, table lecture paysage...)
- Les démarches d'atlas de la biodiversité communale...
- La mise en œuvre des actions de l'étude des ressources stratégiques en eau (accompagnement commune projet pluvial / Mise en place dispositif suivi MESO / ...)
- L'élaboration d'un diagnostic et d'une typologie des extensions pavillonnaires de moindre qualité
- La mise en place des PSE (Paiement pour service environnementaux)
- L'élaboration d'un schéma de desserte forestière
- La sécurisation de la grotte et l'aménagement du site phare (assainissement, chemins des roys, calade...)
- ...